

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY

DU 2 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le deux juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hubert COUDOUR, Maire.

PRESENTS : M. COUDOUR Hubert, Mme CHARRET Claude, MM. TALLARONT Laurent, SOUCHON Cédric, TAVERDET J.Louis, THOMAS J. Marc, FOURNET FAYARD Régis, Mme PALLANCHE Carole

ABSENTS EXCUSES : Melle Lucie FAVIER,

POUVOIR : DABIN Loïc pouvoir donné à M. TALLARONT Laurent

M. MOLEDO Robert, pouvoir donné à Mme CHARRET Claude

SECRETAIRE : M. TALLARONT Laurent

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N° 1 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier le montant provisionné au compte des dépenses imprévues de la section de fonctionnement du budget général qui ne doivent pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles, comme suit :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues	300,00 euros	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	300,00 euros	
D 625 : Déplacement, mission, réception		300,00 euros
TOTAL D 011 Charges à caractère général		300,00 euros

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N° 1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de modifier le montant approvisionné au compte des dépenses imprévues de la section de fonctionnement du budget assainissement qui ne doivent pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles, comme suit :

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues	501,46 euros	
TOTAL D 022 : dépenses imprévues	501,46 euros	
D 628 : Divers		501,46 euros
TOTAL D 011 : charges à caractère général		501,46 euros
D 1391-1 : Subventions d'équipement		3793,00 euros
D 2156-0-1 : Réhabilitation réseaux assainissement	3793,00 euros	
TOTAL D040 : Opérations d'ordre entre section	3793,00 euros	3793,00 euros

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

NUMEROTATION DES VOIES

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'afin de faciliter l'intervention des différents services de secours, le travail des préposés de la Poste, la localisation sur les GPS, il est fortement recommandé de nommer chaque voie de la commune et d'attribuer un numéro à chaque bâtiment.

Outre le repérage facilité pour les différents services publics ou commerciaux, ceci permet également d'établir un relevé précis des différents réseaux, opérations très utiles pour les différents systèmes d'information géographique et qui vont devenir obligatoires à terme.

Enfin, cet adressage est nécessaire pour permettre le déploiement du très haut débit sur la commune.

Cette numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire (article L.2213-28 du CGCT). Le numérotage est exécuté à la charge de la commune. L'entretien est ensuite à la charge des propriétaires.

Monsieur le Maire présente les propositions de voies établies par la Commission de l'adressage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte les dénominations suivantes :

- 1- Impasse de la Croix
- 2- Rue des Livattes
- 3- Route de Marcy
- 4- Chemin Lapéron
- 5- Chemin Montvallées
- 6- Route du Crozet
- 7- Chemin de la Loge
- 8- Chemin de Montjoie
- 9- Chemin des Bois
- 10- Route de Lapra
- 11- Route de la Goutte Baray
- 12- Impasse Perdu
- 13- Chemin des Puitsants
- 14- Route de Rory
- 15- Descente du Coton
- 16- Impasse Montet
- 17- Chemin de Prébende
- 18- Rue de la Mairie
- 19- Impasse de la Rivière
- 20- Chemin de Rajat
- 21- Route du Pont du Moulin
- 22- Chemin de la Churande
- 23- Chemin du Butin
- 24- Route du Chambon
- 25- Chemin du Tilleul
- 26- Chemin du Lavoir
- 27- Route de Pizay
- 28- Route du Stade
- 29- Rue de Viallard
- 30- Chemin de la Peurière
- 31- Chemin de Bourney
- 32- Chemin Perrichon
- 33- Chemin des Pins

34- Chemin de Churan
35-Route de Prandière
36- Impasse du Pay
37- Impasse de Bellachaux
38- Route de la Chavanne
39- Chemin de Cléolas
40- Rue du Souvenir
41- Montée de la Mare
42- Chemin guè bey
43- Route de la Roche
44- Chemin les Crouses
45- Chemin Goutaillon
46- Impasse de la Cîme
47- Place de la Salle d'œuvre
48- Chemin de feu
49- Route d'Ailleux

AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- Pique nique Cezayen courant AOUT
- Course du sou des écoles le 10 septembre 2017

La séance est levée à 22 heures

A CEZAY, le 6 juin 2017

Le Maire,
Hubert COUDOUR